



## Rupture pacs et maison forcément 50/50 ?

Par **Jerome Goujard**, le **23/09/2017** à **17:17**

Bonjour,

Après 15 années de PACS nous avons décidé ma femme et moi de nous séparer. Pour l'instant nous sommes encore dans la même maison mais elle songe à partir en appartement. Maintenant je ne sais pas comment gérer notre maison (nous sommes pacse depuis février 2008) Erreur de jeunesse lorsque l'on pense que l'amour sera pour la vie le contrat est classique sans clause de répartition donc normalement c'est 50/50.

Maintenant depuis plusieurs années elle ne travaille plus donc je porte tout (crédit immobilier / assurances / tout les impôts etc ... ) . Je me demandais si je suis toujours tenu au 50/50 car en plus même en garde alternée il est probable qu'elle va demander une pension .

Aidez moi svp c'est vraiment dur à gérer en plus des enfants à qui on doit annoncer la nouvelle .

Je précise que nous nous séparons amicalement sans tension mais il est probable qu'elle va très vite vouloir récupérer sa part de la maison. Je ne suis pas contre mais maintenant je bosse comme un dingue depuis 10 ans je trouverais injuste d'être à part égale . Comme seul " preuve j'ai le crédit retiré sur mon compte et 2 crédits finis pour des travaux.

Merci

Par **Visiteur**, le **23/09/2017** à **20:24**

Bonjour,

Je vous conseille de réunir tous les documents de preuves de vos paiements...et voir un avocat, car seul, ce sera très difficile.